

COMMUNE DE PAUNAT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Aliénation d'une portion de chemin rural à « VAUDUNE »

Par arrêté du 30/04/2024, une enquête publique est ouverte du 21/05/2024, 10H jusqu'au 04/06/2024 inclus, à 11H00 pour aliénation d'une portion de chemin rural,

M. Michel Labare, inscrit sur la liste départementale d'aptitude, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier :

- A la mairie de Paunat, aux jours et heures d'ouverture au public,

Les observations et propositions pourront être formulées :

- Sur un registre aux jours et heures d'ouverture de la mairie,
- Par courrier postal adressé au commissaire enquêteur, à la mairie, ou par courriel [«paunat.mairie@wanadoo.fr»](mailto:paunat.mairie@wanadoo.fr) portant la mention « enquête publique » «Chemin rural «Vaudune »», impérativement avant l'heure de clôture de celle-ci,
- Au commissaire enquêteur qui recevra le public en mairie le mardi 21 mai 2024 de 10h à 11h et le mardi 04 juin 2024 de 11h à 12 h.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Didier MARC, maire.

Les personnes intéressées par le maintien du chemin disposent d'un délai de deux mois à compter du jour de l'ouverture de l'enquête pour se grouper en association syndicale en vue de pourvoir à son entretien conformément à l'article L 161-11 du Code rural.

Le Maire : MARC Didier